



Guide du participant de Cyber-Cible

Mission de l'Organisme

Cyber-Cible est un Organisme communautaire autonome avec un volet d'économie sociale qui permet d'aider les personnes à risque d'exclusion sociale à développer et maintenir leurs aptitudes et attitudes socioprofessionnelles.

Clientèle et objectifs

Les services s'adressent à des personnes qui ne peuvent intégrer le marché de l'emploi régulier, mais qui souhaitent développer des habiletés et des compétences sociales et professionnelles. L'ensemble des services est offert à des adultes de 21 ans et plus présentant une DI, un TSA, une DP avec ou sans comorbidité ou encore toutes personnes à risque d'exclusion sociale sur le territoire de Lanaudière. Les personnes peuvent être référées par le CISSSL, un établissement scolaire, un organisme communautaire ou encore directement par la famille.

Tous les services socioprofessionnels sont offerts gratuitement aux participants.

Pré-requis

- Être autonome pour les repas et la toilette (un accompagnement pour se rendre à la salle de bain peut être nécessaire);
- Avoir une bonne hygiène corporelle et tenue vestimentaire propre et adéquate;
- Être en mesure de prendre sa médication seul ou avec supervision;
- Ne rien mettre dans sa bouche en aucun cas;
- Ne doit pas représenter de danger envers lui-même ou les autres.

Critères d'admissibilité

- Membre de Cyber-Cible;
- Résident de la région de Lanaudière;
- Doit répondre à un besoin de participation sociale pour la personne;
- Avoir de l'intérêt pour la tâche demandée ;
- Être en mesure de réaliser la tâche demandée ou la partie de tâche;
- Capacité de concentration durant 20 minutes consécutives;
- Capacité de travailler en équipe;
- Respect des règlements internes et signature des documents d'inscription et autres;
- Doit pouvoir fonctionner avec un ratio de 1 intervenant pour 6 participants.

Visite active

- Prendre rendez-vous pour faire une visite active et être accompagné durant cette visite;
- Plusieurs visites peuvent être effectuées pour permettre à la personne de se familiariser avec le milieu.
- Le participant essayera différents postes de travail (lorsqu'applicable).

Une rencontre sera fixée avec le participant et son milieu de vie pour l'explication et la remise des documents pour officialiser l'inscription de la personne :

- Guide du participant (formulaire de règlements en deux exemplaires)
- Formulaire d'adhésion (cotisation annuelle)
- Formulaire d'inscription de Cyber-Cible et du CISSSL (si applicable)
- Formulaire d'autorisation pour la prise de photos et vidéos
- Calendrier des activités annuelles

La personne peut faire une demande d'activité contributive (socioprofessionnelle) au CISSSL.

L'adhésion doit être acquittée et les documents doivent être retournés signés pour que la personne puisse participer aux activités de l'Organisme.

Renouvellement d'adhésion

La cotisation annuelle devra être acquittée maximum deux mois après la réception du formulaire sinon l'activité sera suspendue. Un appel de courtoisie sera effectué 1 mois après en guise de rappel. Par la suite, une lettre de courtoisie sera acheminée par le service administratif. Si toutefois, la cotisation n'est pas acquittée, le service sera suspendu.

Période de probation

La période de probation est d'une durée de deux mois.

Absences

La journée de fréquentation du participant sera réservée pour une période de 30 jours en cas d'absence à long terme. Après 3 absences non motivées durant l'année, le participant se verra exclu du service puisque les places sont restreintes et très sollicitées. Après cette période, la place sera attribuée à une autre personne

Responsabilités de Cyber-Cible

Cyber-Cible compte sur une équipe engagée qui travaille au quotidien avec professionnalisme et dévouement auprès des participants. L'équipe de travail offre un environnement sain et sécuritaire dans le but de :

- Accueillir et encadrer le participant
- Offrir un environnement stimulant
- Développer et maintenir les aptitudes et habiletés sociales en contexte de travail
- Renforcer les compétences et les habiletés des participants
- Soutenir leur participation active dans la collectivité
- Favoriser leur intégration sociale
- Assurer la sécurité

Fermeture de service (tempête)

Lorsque le Centre de services scolaire des Samares et/ou le Centre de services scolaire des Affluents sont fermés, les plateaux de travail sont également fermés dans chacune des régions respectives à l'exception du plateau de travail Pelco qui fermera uniquement lorsque le Centre de service scolaire des Affluents est fermé.

Transport adapté

La réservation du transport relève de la responsabilité du participant ou de son milieu de vie. Il est de la responsabilité du milieu de vie de communiquer immédiatement avec le responsable du plateau de travail lorsqu'une situation inappropriée est vécue avec le transport adapté.

Cyber-Cible dessert toutes les municipalités de Lanaudière :

Transport Joliette, Transport D'Autray, Transport Montcalm, Transport Matawinie et Transport Exo.

Nous vous demandons de vérifier si les frais de transport sont remboursés par l'aide sociale. Si ce n'est pas le cas, aviser votre intervenant(e) de la Myriade, si vous n'avez pas d'intervenant(e), veuillez nous aviser. Nous vous accompagnerons dans cette démarche.

Fermeture des plateaux

Les plateaux de travail sont fermés pour une période de deux semaines durant la période des fêtes. Veuillez vous référer au calendrier d'activités de l'Organisme pour l'horaire exacte des activités.



Heures d'ouverture des plateaux de travail

De 9h00 à 15h00 du lundi au vendredi



Voici les coordonnées des plateaux de travail et des personnes à contacter en cas d'absence

Points de service


MRC Matawinie

| | Nom du plateau de travail | Adresse | Contactez en cas d'absence |
|---|--|---|----------------------------------|
|  | Plastiques GPR | 5200, Chemin St-Gabriel, St-Félix de Valois | Christine Marois 450.750.2978 |
|  | Déchiquetage | 3131, 5 ^e Avenue, Rawdon | France Fréchette 450.559.9862 |
| | Confection de produits écoresponsables | | Mariette Babin 514.217.0418 |

MRC Les Moulins

| | Nom du plateau de travail | Adresse | Contactez en cas d'absence |
|---|---------------------------|---|---------------------------------|
|  | Plateau Terrebonne | 950, Montée des Pionniers, Terrebonne  | Sylvie Tremblay 450.586.5094 |

MRC L'Assomption

| | Nom du plateau de travail | Adresse | Contactez en cas d'absence |
|---|---------------------------|------------------------------|---------------------------------|
|  | Pelco Inc. | 433, rue Bourque, Repentigny | Sylvie Tremblay 450.586.5094 |

Règlements du participant de Cyber-Cible (copie membre)

- Respecter les intervenantes et les pairs en tout temps;
- Être poli et courtois avec les participants, les intervenants et les employés réguliers du milieu de travail (si applicable)
 - o Utiliser un vocabulaire adéquat
 - o Ne pas intimider
 - o Parler d'un ton calme
- Respecter les heures de pauses
- Obligation de se laver les mains après avoir été à la salle de bain et les repas
- Laver sa place après utilisation
- Il est strictement interdit d'utiliser le cellulaire à son poste de travail. La gestion des choix musicaux doit être fait avant de démarrer le travail. Attention : le port d'un seul écouteur est permis.
- Ne pas quitter le milieu de travail (entreprise) sur les heures de plateau de travail. (Cyber-Cible se dégage de toute responsabilité si le membre enfreint le règlement et quitte)
- Ne jamais solliciter les employés, les intervenants et les collègues (argent, cigarette, lunch).
- Interdiction de consommer de l'alcool ou de la drogue
- **Aucune agressivité verbale ou physique ne sera tolérée (le retrait de la personne sera immédiat)**

Des mesures seront prises si vous ne respectez pas les règlements.

Après deux avertissements verbaux :

Première sanction

- Retrait du participant du plateau pour une journée

Deuxième sanction

- Retrait du participant du plateau pour deux journées

Troisième sanction

- Arrêt de service de la personne

Nous aviserons les milieux de vie et/ou l'intervenant à chacune des étapes. Un retour sera fait avec le participant et les intervenants concernés.

Signatures : Participant _____

Milieu de vie _____

Règlements du participant de Cyber-Cible (copie Cyber-Cible)

- Respecter les intervenantes et les pairs en tout temps;
- Être poli et courtois avec les participants, les intervenants et les employés réguliers du milieu de travail (si applicable)
 - o Utiliser un vocabulaire adéquat
 - o Ne pas intimider
 - o Parler d'un ton calme
- Respecter les heures de pauses
- Obligation de se laver les mains après avoir été à la salle de bain et les repas
- Laver sa place après utilisation
- Il est strictement interdit d'utiliser le cellulaire à son poste de travail. La gestion des choix musicaux doit être fait avant de démarrer le travail. Attention : le port d'un seul écouteur est permis.
- Ne pas quitter le milieu de travail (entreprise) sur les heures de plateau de travail. (Cyber-Cible se dégage de toute responsabilité si le membre enfreint le règlement et quitte)
- Ne jamais solliciter les employés, les intervenants et les collègues (argent, cigarette, lunch).
- Interdiction de consommer de l'alcool ou de la drogue
- **Aucune agressivité verbale ou physique ne sera tolérée (le retrait de la personne sera immédiat)**

Des mesures seront prises si vous ne respectez pas les règlements.

Après deux avertissements verbaux :

Première sanction

- Retrait du participant du plateau pour une journée

Deuxième sanction

- Retrait du participant du plateau pour deux journées

Troisième sanction

- Arrêt de service de la personne

Nous aviserons les milieux de vie et/ou l'intervenant à chacune des étapes. Un retour sera fait avec le participant et les intervenants concernés.

Signatures : Participant _____

Milieu de vie _____

NOUS FERONS DES AFFICHES SPÉCIFIQUES POUR CHACUN DES PLATEAUX DE

TRAVAIL

Utiliser le matériel adéquatement (ne jamais lancer de pots ou de bouchons)

Lors des pauses et du dîner, toujours attendre le groupe avant de se déplacer

Toujours être accompagné d'un intervenant pour les déplacements

Toujours porter des lunettes avant d'entrer dans l'usine et porter des gants lors du travail

Ne pas toucher aux effets personnels des intervenantes (cellulaires, etc.)

Pas de sollicitation